Madame, Monsieur,

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

Pour mieux faire face à ce type d'évènements, il est nécessaire de s'entrainer à réagir de façon appropriée. C'est pourquoi des exercices PPMS sont régulièrement mis en œuvre. Chacun doit apprendre à gérer ces moments de la meilleure façon, notamment au cas où leur gravité retarderait l'intervention des services de secours et où l'établissement se trouverait momentanément isolé.

Un exercice de mise à l'abri (confinement dans les locaux de l'école pour une courte durée) organisé par le rectorat, simultanément dans les 4 départements de l'Académie, aura lieu le mardi 6 février 2023. Une information préalable sera faite aux élèves pour les préparer à cet exercice.

Pendant la durée de cet exercice, vous n'aurez pas accès à l'établissement.

Soyez assurés que l'ensemble des personnels se mobilise pour protéger les élèves qui lui sont confiés et les éduquer au mieux à se protéger.

A Ornans le 31 janvier 2024

L'équipe enseignante